

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité

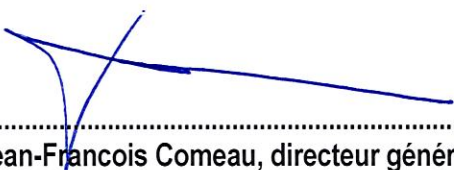
QUE :-

Vacance au poste de conseiller, district numéro 4

Conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, chapitre E-2.2, avis est donné, par le soussigné directeur général et greffier-trésorier, que :

- Il y a vacance au poste de conseiller, district numéro 4
- L'annonce d'une élection partielle sera faite par avis public d'élection dans les 30 jours du présent avis.

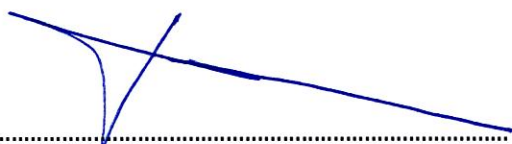
DONNÉ à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 2^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-trois.


.....
Jean-Francois Comeau, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Jean-Francois Comeau, directeur général, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16 h 00 et 16 h 30, le 2^e jour du mois d'octobre 2023, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'église et à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 2^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-trois.


.....
Jean-Francois Comeau, directeur général